



VIGILANCE METEO JAUNE A SURVEILLER

ORAGES

Destinataires :

Services : ALIENOR – AOM - ARS NA – ARS 64- Astreinte transport Nouvelle-Aquitaine – Base hélico SC - CAPB-CODIS - Conseil Départemental – COZ – DDETS – DDPP- DIPN – DDTM- DSDEN - EFS- ENEDIS – EPSA - Gendarmerie (CORG) – GRDF – La Poste - Météo France – Orange - Ports – Réseau sport 64 - SAMU Pau – SAMU Bayonne – SNCF COGC – SP Bayonne – SP Oloron - Vinci autoroute

Communes : tout le département

Presse : AFP – France 3 – France Bleu Béarn – France Bleu Bayonne – Pyrénées presse – Sud-Ouest

Date : 11 février 2026

Heure : 16h00

N° : 1

Description de l'évènement :

Début événement le **mercredi 11 février 2026 à 20h00**

Fin événement prévue le **mercredi 11 février 2026 à 23h00 au moins**

Qualification de l'évènement

Situation météorologique à surveiller pour un risque d'orages forts.

De forts orages sont attendus ce soir et en début de nuit au passage de la perturbation pluvieuse, juste avant la tempête Nils pour laquelle le département des Pyrénées-Atlantiques est en vigilance orange vent à partir de 00h ce jeudi. Ces orages se déclenchent sur le Béarn essentiellement dès la soirée et tout début de nuit. Ils se décalent rapidement vers l'est avant le milieu de nuit. L'épisode sera de courte durée mais pourra être accompagné de très forts orages, avec chute de grêle possible, et de phénomènes tourbillonnaires avec très fortes rafales de vent atteignant localement 100 à 120 km/h.

Conséquences possibles : Violents orages susceptibles de provoquer localement des dégâts importants.

Des dégâts importants sont localement à craindre sur l'habitat léger et les installations provisoires.

Des inondations de caves et points bas peuvent se produire très rapidement.

Quelques départs de feux peuvent être enregistrés en forêt suite à des impacts de foudre non accompagnés de précipitations.

Conseils de comportement : Je m'éloigne des arbres et des cours d'eau Je m'abrite dans un bâtiment en dur. Je me tiens informé et j'évite de me déplacer. Je protège les biens exposés au vent ou qui peuvent être inondés. J'évite d'utiliser mon téléphone et les appareils électriques.

Pour les maires : La plus grande vigilance s'impose donc. Veuillez mettre en œuvre, le cas échéant, les mesures de protection des populations adaptées à la situation et aux enjeux locaux et activer les mesures de votre plan communal de sauvegarde.

Il vous appartient de vous tenir informé de l'évolution de la situation en consultant le site :

www.meteo.fr ou sur le répondeur Météo-France au 05 67 22 95 00

En cas d'urgence,appelez le permanent SIDPC par le standard de la préfecture : 05.59.98.25.25

P/Le Préfet,
Le Permanent SIDPC